

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 NOVEMBRE 2018

Objet

**Gestion active
de la dette –
constitution
d'une provision
pour
dépréciation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL,
M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. DANDY - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - Mme LAQUIEZE à M. BAGILET
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX - Mme LARUE à M. CAVALIERE –
M. LERAUT à C. LACUEY -M. BOURIGAULT à M. PUYOBRAU –
M. CALT à M. VERBOIS -Mme VELU à M. ROBERT**

Absents :

M. BELLOC -Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au moment de la préparation budgétaire, une provision de 28 000 € avait été inscrite sur le budget de la Commune au regard de l'évolution que les intérêts d'un emprunt pouvaient subir en raison de l'évolution de l'inflation.

En effet, un emprunt souscrit auprès de la société générale et pour lequel le capital restant dû s'élèvera à 981 085.47 € au 31/12/2018 (contre 1 066 489,65 € au 31/12/2017), est indexé

sur l'évolution de l'inflation selon la formule (5,51% - 5 x inflation euro si inflation France <0%) et (5,51%- 5 x inflation euro – inflation France sinon).

Pour information, les taux constatés sur cet emprunt les années passées sont les suivants :

Années	Taux d'intérêt constaté
2008	3,78
2009	7,35
2010	4,13
2011	1,60
2012	1,93
2013	4,34
2014	5,49
2015	6,08
2016	5,35
2017	3,37

Ils sont à comparer au taux fixe qui aurait pu être retenu au moment de la signature du contrat et qui s'élevait à 4,73%.

Pour rappel une provision du même montant avait été constituée en 2016 et en 2017 et n'a pas fait l'objet d'une reprise.

Estimant que le risque d'inflation pourrait se réaliser dans les prochaines années, il semble prudent de poursuivre la constitution de la provision conformément aux prévisions budgétaires.

Vu l'instruction comptable M14 et notamment le tome 2, titre 3, chapitre 4, paragraphe 3 ;
Vu la prévision inscrite au budget primitif 2017 à l'article 6817 ;
Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 14 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de constituer une provision de 28 000€ pour couvrir le risque de dépréciation d'un actif circulant en raison de l'évolution que l'inflation pourrait connaître dans les prochains mois.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 NOVEMBRE 2018

Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	1 M. HADON